

# Demande de Mastercard Business Card de la Banque Migros



Prière d'écrire en caractères d'imprimerie. Toutes les informations sont obligatoires. Lors de la première commande, la demande pour la base de l'entreprise doit être déposée en même temps.

## Choix de la carte

Veillez opter pour une carte (Or/Argent). Une demande séparée est nécessaire par type de carte et monnaie.

Mastercard Business Card Argent en CHF

Cotisation annuelle\*:  
100 CHF

\* À partir de la 2<sup>e</sup> carte au sein de l'entreprise, la moitié de la cotisation annuelle est facturée.

3000 CHF

ou  
 000 CHF  
(limite maximale 10 000 CHF)

Retrait d'espèces au distributeur avec code NIP possible:  oui  non

Mastercard Business Card Or en CHF

Cotisation annuelle\*\*:  
170 CHF

\*\* À partir de la 2<sup>e</sup> carte au sein de l'entreprise, avec la même monnaie, la moitié de la cotisation annuelle est facturée.

10 000 CHF

ou  
 000 CHF  
(limite minimale 10 000 CHF)

Retrait d'espèces au distributeur avec code NIP possible:  oui  non

## Limite mensuelle de la carte

## Données relatives à la société

Important: la carte ainsi que le code NIP sont envoyés à l'adresse de l'entreprise.

|                             |
|-----------------------------|
| Entreprise                  |
| Rue/n°                      |
| N° de compte de carte 1 1 0 |

(pour une base d'entreprise existante, veuillez indiquer le numéro de compte de façon visible sur les factures mensuelles)

|              |
|--------------|
| NPA/localité |
| Pays         |

## Données personnelles

(Demandeur/demandeuse de Business Card)

Madame  Monsieur  Titre

|   |
|---|
| Prénom  |
| Nom   |
| Date de naissance JJ MM AAAA  |
| Nationalité   |
| Fonction <input type="checkbox"/> Collaborateur/collaboratrice <input type="checkbox"/> Autre |
| Identification  |

Référence interne à l'entreprise, p. ex. centre de coûts, numéro personnel. Impression sur décompte (max. 10 caractères, espaces compris, majuscules seulement, sans trémas/accents)

## Adresse privée

|              |
|--------------|
| Rue/n°       |
| NPA/localité |
| Pays         |

Le nom du collaborateur / de la collaboratrice doit apparaître ainsi sur la carte:

Estampage de la carte (prénom et nom):

\_\_\_\_\_  
(max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

(2<sup>e</sup> ligne d'estampage, le cas échéant nom / raison sociale, max. 21 caractères, espaces compris, majuscules uniquement, sans trémas/accents)

Langue de correspondance  D  F  I

## Type de décompte

(Décompte groupé avec affichage individuel)

Toutes les transactions par carte sont facturées mensuellement et sont mentionnées en détail sur la facture. Le décompte de la carte est envoyé à l'entreprise. Afin que vous puissiez également, en tant que titulaire de la carte, avoir un aperçu de vos dépenses, vous pouvez vous faire envoyer un justificatif chaque mois.

**Important: si un justificatif est souhaité, celui-ci est déclenché pour tous les titulaires du même type de carte.**

Justificatif mensuel avec transactions individuelles souhaité  non  oui, à l'adresse suivante:

|            |
|------------|
| Entreprise |
| Prénom     |
| Nom        |

|              |
|--------------|
| Service      |
| Rue/n°       |
| NPA/localité |

## Règlement des décomptes de cartes

La société requérante et le demandeur / la demandeuse certifient par la présente que les décomptes de cartes sont payés avec des fonds de l'entreprise à partir d'un compte ouvert au nom de celle-ci.

## Prestations d'assurance

Avec votre carte de crédit, vous bénéficiez d'assurances utiles sans frais supplémentaires. Avec la conclusion du contrat de carte, **Viseca Payment Services SA**, en tant que preneuse d'assurance, propose également des prestations d'assurance aux clients de la **Banque Migros SA, émettrice de la carte**. Pour le traitement des assurances liées à la carte, vos données sont également transmises à la banque et aux assureurs.

Toutes les questions et demandes sont traitées par la Banque Migros SA sur mandat de Viseca Payment Services SA. Vous trouverez un aperçu et les conditions générales d'assurance (CGA) sur [banquemigros.ch/buscards-assurances](http://banquemigros.ch/buscards-assurances).

## Déclarations et extrait des CG et des Conditions d'utilisation

### Déclaration des soussignés

Les soussignés prennent acte du fait que la Banque Migros SA a le droit de refuser cette demande de carte sans indiquer de motif.

Par la présente, les soussignés **confirment** l'exactitude des indications ci-dessus et **autorisent** la Banque Migros SA, aux fins de vérification des indications fournies, de traitement de la demande, d'établissement de la carte et de traitement du contrat, à demander des renseignements à des tiers, en particulier à la Centrale d'information de crédit (ZEK), aux autorités (p. ex. offices des poursuites et des impôts, contrôle des habitants, autorités de protection des adultes), à des sociétés de renseignement de solvabilité, à l'employeur, à d'autres entreprises de la Fédération des coopératives Migros ou d'autres services d'information et de renseignements prévus par la loi ou appropriés et, en cas de blocage de la carte, d'arriérés de paiement ou d'utilisation abusive de la carte et de faits similaires, à informer la ZEK, de même que les services compétents dans les cas prévus par la loi. **Dans cette mesure, les soussignés libèrent la Banque Migros SA et les services susmentionnés, le cas échéant, de toute obligation de confidentialité (notamment du secret bancaire, du secret d'affaires ou du secret professionnel).**

La Banque Migros SA est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de la demande de carte. Par la présente, les soussignés confirment que, dans le cadre d'une externalisation, la Banque Migros SA est autorisée à transmettre leurs données à des tiers en Suisse et à l'étranger pour l'établissement, la production et le traitement des cartes de crédit. Par la présente, les soussignés autorisent ces tiers à traiter leurs données pour la vérification, l'établissement et le traitement des cartes et à faire appel à d'autres tiers dans ce contexte. Les soussignés autorisent la Banque Migros SA à mettre à la disposition de ces tiers les données nécessaires à l'accomplissement scrupuleux des tâches confiées et à les transmettre également dans la zone de l'UE ou de l'EEE (et, dans de rares cas, dans le monde entier). La transmission de données a lieu uniquement si les destinataires s'engagent à préserver la confidentialité ou à garantir une protection adéquate des données et à imposer ces obligations aux éventuels autres partenaires contractuels. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données, ainsi que sur vos droits, dans la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données ([banquemigros.ch/bases](http://banquemigros.ch/bases)). La Banque Migros SA prend les mesures appropriées pour assurer le respect du secret bancaire. Mais elle divulgue des données essentielles (notamment le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail, la date de naissance, le numéro de téléphone, les informations sur la solvabilité et les données relatives aux transactions effectuées avec la carte, dont les informations sur les retraits d'espèces) à différentes fins, notamment pour l'exécution d'obligations contractuelles et l'exercice de droits contractuels (y compris les droits découlant des présentes Conditions d'utilisation), d'ordres des autorités et d'obligations légales ou réglementaires nationales ou étrangères en matière d'information et de divulgation, ainsi que pour la protection d'intérêts légitimes.

Des informations complémentaires sur l'étendue des divulgations et la libération du secret bancaire figurent dans les Conditions d'utilisation des Business Cards de la Banque Migros SA («Conditions d'utilisation», en particulier les ch. 8 et 9). **Dans le cadre de la divulgation susmentionnée, les soussignés renoncent sciemment et de plein gré à la protection du secret bancaire.**

**En signant la demande de carte, les soussignés certifient avoir lu, compris et accepté les Conditions générales de la Banque Migros SA («CG») et les Conditions d'utilisation des Business Cards de la Banque Migros SA («Conditions d'utilisation»), et avoir pris connaissance de la déclaration générale de la Banque Migros SA sur la protection des données. Ces documents peuvent également être consultés sur [banquemigros.ch/bases](http://banquemigros.ch/bases).**

### Rémunération de tiers / renonciation à la restitution (Conditions d'utilisation, ch. 5.4)

**La Banque Migros SA perçoit de la part de tiers les rémunérations suivantes pour l'émission de la carte et les transactions effectuées avec celle-ci:**

Pour les transactions par carte, la Banque Migros SA perçoit de l'acquéreur (entreprise qui conclut des contrats avec des points d'acceptation de cartes de crédit comme moyen de paiement) une **commission d'interchange**. Celle-ci est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la Banque Migros SA, notamment les frais de traitement des transactions. Le montant de la commission d'interchange correspond à un montant fixe et/ou à un pourcentage du montant de la transaction, qui dépend de différents facteurs: bien ou service payé, mode de traitement de la transaction, pays d'utilisation de la carte, etc. Les commissions d'interchange peuvent changer à tout moment. Les commissions d'interchange actuelles peuvent être demandées à la Banque Migros SA à tout moment. Actuellement, elles se situent entre 0,00% et 0,55% en Suisse et entre 0,30% et 2,00% à l'étranger.

**Si les commissions d'interchange («rémunérations») sont soumises à une obligation légale de remise à la société ou au titulaire de la carte, ceux-ci consentent à ce que la Banque Migros SA perçoive les rémunérations et les conserve dans leur intégralité. La société et le titulaire de la carte renoncent, en faveur de la Banque Migros SA, à tout droit de restitution de ces rémunérations.** Dans ce contexte, la société et le titulaire de la carte sont conscients qu'il ne peut être exclu que ces rémunérations puissent donner lieu à des conflits d'intérêts dans des cas individuels.

**Toutes les relations juridiques avec la Banque Migros SA sont soumises au droit suisse, à l'exclusion du droit des conflits de loi.** Pour les sociétés et personnes titulaires de cartes dont le domicile ou le siège social est en Suisse, le lieu d'exécution, le for de tous litiges ainsi que le for de la poursuite sont définis conformément aux prescriptions légales. Pour les sociétés et personnes titulaires de cartes dont le domicile ou le siège social est à l'étranger, le lieu d'exécution, le for de tous litiges et le for de la poursuite sont situés dans la localité où se trouve notre succursale gérant la relation contractuelle.

## Signature du demandeur / de la demandeuse et signatures et cachet de la société

|  |
|--|
| Lieu/date  |
| Signature du collaborateur demandeur / de la collaboratrice demandeuse |
| Lieu/date  |
| Signature valable de l'entreprise<br>(si nécessaire collectivement)    |
| Nom/prénom en caractères d'imprimerie                                  |

|   |
|---|
| Cachet de la société  |
| Lieu/date   |
| Signature valable de l'entreprise<br>(si nécessaire collectivement) |
| Nom/prénom en caractères d'imprimerie                               |

|   |   |   |                       |
|---|---|---|-----------------------|
| <b>Pour la Banque Migros SA (ne pas remplir)</b>            |   |   |                       |
| ID client 2 84010 40 2                                      | <input type="checkbox"/> Preferred Partner (saisir impérativement l'ID client le cas échéant) | Date _____  |                       |
| IID demande 8401  | IID GSS 8401  | Cotisation annuelle par défaut 01 Alternative: 1 <sup>re</sup> année ____ | Années suivantes ____ |
| Catégorie client par défaut BHK                             | ID LSV EMB01  | N° de réf. _____  |                       |
| Nom/lieu, banque/intermédiaire _____                        | Cachet / signatures valables  |   |                       |
| Personne de contact _____ Tél. _____                        |   |   |                       |
| <input type="checkbox"/> Identification effectuée selon CDB | <input type="checkbox"/> PEP  |   |                       |

Joindre une copie d'une pièce d'identité officielle du collaborateur demandeur / de la collaboratrice demandeuse et des signataires:

– Ressortissants suisses: passeport, carte d'identité, permis de conduire

– Ressortissants étrangers: permis de séjour

Sur ces copies de documents d'identification, la photo, la signature, le lieu d'émission et la date d'émission doivent être visibles/lisibles.

À envoyer à: Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich